

Ses filles de 4 et 6 ans ont été retrouvées en couches au bord de la route en Vendée : un père jugé

Un père de famille de 36 ans a comparu ce mardi 11 juin 2024 devant le tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon (Vendée). En mai 2023, il avait laissé ses filles de 4 et 6 ans seules à la maison. Elles avaient été retrouvées au bord de la route par un automobiliste.



Un père de famille était jugé pour délaissement de mineurs, mardi 11 juin 2024, au tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon. | OUEST-France Voir en plein écran [Ouest-France](#) Mathilde LOEUILLE. Publié le 13/06/2024 à 06h59

Chaque semaine, retrouvez les faits divers qui ont marqué l'Ouest

« **Il le reconnaît lui-même : pendant plus de trois heures, il n'a pas eu de vision sur ses deux filles** », affirme la vice-procureure, Sandrine Zanni. Mardi 11 juin 2024, un père de famille de 36 ans est jugé, en son absence, par le tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon (Vendée) pour délaissement de mineurs.

Les faits remontent au 18 mai 2023, au Poiré-sur-Vie (Vendée). Il a alors la garde de ses deux filles de 4 et 6 ans pour le week-end. Vers 10 h 30, il se rend au travail, les laissant seules à la maison « **avec du jus de fruits et des gâteaux** ».

Les petites filles, par ennui ou parce que l'aînée, atteinte de troubles autistiques, adore regarder passer les voitures, décident de sortir. Elles sont prises en charge

vers midi par un automobiliste, qui les aperçoit au bord de la route, pieds nus, vêtues uniquement d'une couche et d'un t-shirt.

Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace [J'y vais](#)

« Elles auraient pu tomber sur un prédateur »

« Elles auraient pu être renversées, se perdre, tomber sur un prédateur... », liste Sandrine Zanni. Lors de son audition en garde à vue, le père de famille déclare avoir installé une caméra chez lui, afin de garder un œil sur ses enfants depuis son lieu de travail.

« Mais il explique être monté seulement à 13 h 50 dans son bureau pour regarder les images de la caméra », souligne la procureure. Dans le laps de temps, les fillettes ont largement eu le temps de sortir. Depuis, le père n'a pas été en contact avec ses enfants, selon les avocates des parties civiles.

« La plus grande se sent responsable, elle a l'impression que c'est sa faute si leur père ne s'occupe plus d'elles. » L'affaire a été mise en délibéré, la décision sera rendue le 24 juin.